

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVEN**

Convocation
du 05/07/2024

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : - 13
Quorum : ---- 07
Présents : --- 08

Absents : ---- 05
Pouvoirs : ---- 01
Votants : ---- 09

VOTE

Pour : ----- 09
Contre : ----- 00
Abstentions : -- 00

ENERGIE

**Délibération
N°2024-30**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : 22/07/2024

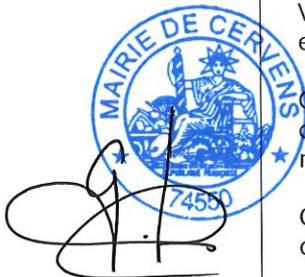
Reçue en Préfecture

Le : 22/07/2024

Mise en ligne sur le site
de la commune

Le : 22/07/2024

Gil THOMAS, Maire



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVEN**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024 à 19H30

L'an deux mille vingt-quatre le neuf juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/

Absents : SANDRAL Linda / LEYDIER Serge / VUARGNOZ Catherine / NOEL Ruta / MASSON Thibault

Pouvoirs : Ruta NOEL à Coralie DECOMBARD

Secrétaire de séance : M Thierry PROFFIT

OBJET : Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L. 2113-7,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vue la Loi sur la consommation n°2014-344 du 17 mars 2014,

Vue la délibération du SYANE en date du 21 septembre 2016,

Vue la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Cervens d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres,

Considérant que le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE.
- ⇒ **Accepte** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 8.
- ⇒ **Autorise** Le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 22/07/2024

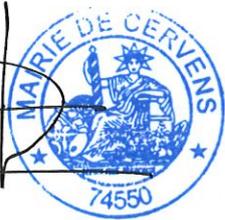
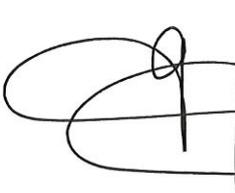
ID : 074-217400530-20240709-D2024_30-DE

S²LOW

- ⇒ **Autorise** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- ⇒ **Autorise** Le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique ou des fournisseurs actuels du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de comptage et d'estimation nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Thierry PROFFIT

